

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 13 FÉVRIER 2025

### Liste des délibérations

Le treize février deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire se réunit en les locaux de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné - 22 rue de l'Hôtel de Ville à La Tour du Pin, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Bernard BADIN, Président.

Date de la convocation : 07 février 2025

Nombre de membres en exercice : 60

Présents : Catherine ANGELIN, Elham AOUN (à son arrivée à 18h51), Bernard BADIN, Christelle BAS, Patrick BELMONT, Luc BLANCHET, Patrick BLANDIN, Jean-Paul BONNETAIN, Christophe BROCHARD, Besma CARON, Michel CLEYET-MERLE, Alain COURBOU, Edmond DECOUX, Jean-François DELDICQUE, Claire DURAND, Maxime DURAND, Vincent DURAND, Bernard EVRARD, Jean-Michel FERRUIT, Jacques GARNIER, Benjamin GASTALDELLO, Gisèle GAUDET, Max GAUTHIER (à son arrivée à 19h01, sortie à 20h05 et retour à 20h07), Philippe GUERIN, Jacqueline GUICHARD, André GUICHERD, Delphine HARTMANN, Chantal HUGUET, Philippe LATOUR, Frédéric LELONG (à son arrivée à 18h53), Ludovic LEPRETRE, Joëlle MAGAUD, Corinne MAGNIN, Roger MARCEL, Laurent MICHEL, Cédric MILANI, Noëlle MOREL, Fabrice PACCALIN (à son arrivée à 18h56), Jean-François PILLAUD-TIRARD, Céline REVOL (à son arrivée à 18h50), Jean-Louis REYNAUD, Michel REYNAUD, José RODRIGUES, Michel SERRANO, Véronique SEYCHELLES, Nicolas SOLIER, Géraldine STIVAL, Thérèse TISSERAND, Daniel VITTE.

Excusés : Gilles BOURDIER, Marie-Christine FRACHON, Max GAUTHIER (sortie à 20h05 et retour à 20h07).

Jean-Marc DAMAIS est remplacé par Gisèle GAUDET.

Absents : Elham AOUN (avant son arrivée à 18h51), Valérie ARGOUD, François BOUCLY, Jean-Marc BOUVET, Dominique CHAIX, Max GAUTHIER (avant son arrivée à 19h01), Frédéric LELONG (avant son arrivée à 18h53), Fabrice PACCALIN (avant son arrivée à 18h56), Céline REVOL (avant son arrivée à 18h50).

Pouvoirs : Joëlle BATTIER donne pouvoir à Christophe BROCHARD, Isabelle FOURNIER donne pouvoir à Maxime DURAND, Estela GARCIA donne pouvoir à Vincent DURAND, Magali GUILLOT donne pouvoir à André GUICHERD, Fabien RAJON donne pouvoir à Claire DURAND.

Le Conseil, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance, Vincent DURAND.

La vidéo de retransmission intégrale du Conseil communautaire est disponible sur le site internet de la collectivité : <https://www.valsdudauphine.fr/la-communauté-de-communes/ses-publications/les-actes-administratifs/conseil-communautaire/>

## PROCÈS-VERBAL

*Intervention de Bernard BADIN, Président*

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 12 décembre 2024.

**Arrivées de Céline REVOL à 18h50, Elham AOUN à 18h51, Frédéric LELONG à 18h53, Fabrice PACCALIN à 18h56, Max GAUTHIER à 19h01.**

## DÉLIBÉRATIONS

### 1. DIRECTION GÉNÉRALE

#### Championnat de France de Cyclisme

1.1 (2025-05) Convention de partenariat entre la Communauté de communes et le COTNI pour l'organisation des Championnats de France de Cyclisme sur route « Avenir 2025 » (avec pièces jointes)

**- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Bernard BADIN, Président*

Il s'agit d'approuver la signature de la convention de partenariat entre la Communauté de communes et le COTNI pour l'organisation des Championnats de France de Cyclisme sur route « Avenir » de 2025 et de valider le montant de la contribution financière versée au COTNI pour un montant de 50 000 euros TTC.

1.2 (2025-06) Convention tripartite de partenariat sponsoring et mécénat pour l'organisation des Championnats de France de Cyclisme sur route 2025-2026 et les cyclosporives associées (avec pièces jointes)

**- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Bernard BADIN, Président*

Il s'agit d'approuver la mobilisation des soutiens financiers de type mécénat et sponsoring pour les sessions 2025 et 2026 des Championnats de France de Cyclisme sur route et des cyclosporives associées, et la convention tripartite formalisant les conditions de mise en œuvre de ces deux dispositifs auprès des partenaires mobilisés.

#### Ressources Humaines

1.3 (2025-07) Créations et suppressions de postes - février 2025

**- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique*

Il s'agit de créer les postes suivants : un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet de 64,29 %, un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet de 79,29 %, un poste de technicien territorial à temps complet, un poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 60 %. Il s'agit de supprimer les postes suivants : un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet de 85 %, un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet, un poste de technicien principal territorial de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

1.4 (2025-08) Adhésion à l'association GEFLUC Arc Alpin (Groupement des Entreprises Françaises dans la Lutte contre le Cancer) (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique*

Il s'agit d'adhérer à l'association GEFLUC Arc Alpin à compter de l'année 2025.

## **2. SERVICES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX**

### **Grands Travaux, Bâtiments**

2.1 (2025-09) Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Cessieu et la Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné pour la construction d'un bâtiment neuf et mutualisé à Cessieu pour les activités de restaurant scolaire et garderie de l'école du Château ainsi que l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Christelle BAS, Conseillère déléguée en charge des travaux et des bâtiments*

Il s'agit d'accepter le mandat de maîtrise d'ouvrage confié par la commune de Cessieu pour la construction d'un bâtiment neuf mutualisant les activités de restaurant scolaire, de garderie et d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement à Cessieu et d'autoriser le Président, ou en cas d'empêchement un Vice-président, à signer la convention de mandat.

### **Développement durable**

2.2 (2025-10) Rapport Développement Durable 2024 de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique, en l'absence de Gilles BOURDIER, Vice-président en charge du Développement durable et des mobilités*

Il s'agit de prendre acte du rapport Développement Durable de l'année 2024 de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

### **Environnement, GEMAPI**

2.3 (2025-11) Subvention au Centre de sauvegarde de la faune sauvage « Le Tichodrome » pour l'année 2025 (avec pièces jointes)

**- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique, en l'absence de Marie-Christine FRACHON, Vice-présidente en charge de l'environnement, de la GEMAPI, et de la collecte et recyclage des déchets*

Il s'agit d'approuver la convention de partenariat entre la Communauté de communes et le Centre de sauvegarde de la faune sauvage, « Le Tichodrome » ainsi que le versement d'une subvention d'un montant de 990 €, pour l'année 2025.

### 3. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

#### Développement économique

3.1 (2025-12) Versement de subvention aux entreprises de l'économie de proximité : EIRL STEPHANIE BUFFEVANT – TABAC PRESSE LE MIYA (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique*

Il s'agit d'approuver le montant maximum de la subvention allouée à l'EIRL STEPHANIE BUFFEVANT - TABAC PRESSE LE MIYA dans le cadre de l'aide au développement des entreprises de l'économie de proximité.

3.2 (2025-13) Avenant n°1 à la convention d'aide à l'immobilier d'entreprise pour TRILLAT CHARPENTE (avec pièces jointes)

**- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique*

Il s'agit d'approuver le prolongement d'un an de la durée d'octroi de l'aide à l'immobilier d'entreprise attribuée à l'entreprise TRILLAT CHARPENTE, soit une date de fin de validité portée au 16 janvier 2026, et d'approuver l'avenant n°1 de la convention d'aide à l'immobilier d'entreprise contractée avec l'entreprise TRILLAT CHARPENTE.

3.3 (2025-14) Avenant n°1 à la convention d'aide à l'immobilier d'entreprise pour les Etablissements Jean VILLETON SAS (avec pièces jointes)

**- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique*

Il s'agit d'approuver le prolongement d'un an de la durée d'octroi de l'aide à l'immobilier d'entreprise attribuée aux Etablissements Jean VILLETON, soit une date de fin de validité portée au 15 décembre 2025, et d'approuver l'avenant n°1 de la convention d'aide à l'immobilier d'entreprise contractée avec les Etablissements Jean VILLETON.

3.4 (2025-15) Octroi d'une subvention à Initiative Nord Isère pour la période 2024-2026

**- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique*

Il s'agit d'approuver le versement d'une subvention à l'association Initiative Nord Isère, pour un montant de 39 430,80 €, pour la durée de la convention de partenariat.

#### Urbanisme

3.5 (2025-16) Convention de veille et stratégie foncière avec l'EPORA et la commune de La Tour du Pin (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'urbanisme, de l'emploi et insertion professionnelle*

Il s'agit d'approuver le contenu de la convention d'étude et de veille foncière entre l'EPORA, la Commune de La Tour du Pin et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

3.6 (2025-17) Délégation du Droit de Prémption Urbain à l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) pour la commune de La Tour du Pin

**- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'urbanisme, de l'emploi et insertion professionnelle*

Il s'agit d'autoriser le Président, ou en cas d'empêchement un Vice-président, à déléguer l'exercice du droit de préemption urbain sur les périmètres d'étude et de veille renforcés (PEVR) qui seront créés à l'occasion de la convention de veille et de stratégie foncière sis sur la commune de La Tour du Pin, dans le cadre de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au Code de l'Urbanisme, dans les conditions suivantes :

- Déléataire : Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPOA),
- Périmètre : Périmètre de la convention de veille et de stratégie foncière et plus précisément les périmètres d'étude et de veille renforcés instaurés dans le cadre de cette convention.

3.7 (2025-18) Convention de veille et stratégie foncière avec l'EPOA et la commune de Saint Ondras (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'urbanisme, de l'emploi et insertion professionnelle*

Il s'agit d'approuver le contenu de la convention d'étude et de veille foncière entre l'EPOA, la Commune de Saint Ondras et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

3.8 (2025-19) Délégation du Droit de Préemption Urbain à l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPOA) pour la commune de Saint Ondras

**- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'urbanisme, de l'emploi et insertion professionnelle*

Il s'agit d'autoriser le Président, ou en cas d'empêchement un Vice-président, à déléguer l'exercice du droit de préemption urbain sur les périmètres d'étude et de veille renforcés (PEVR) qui seront créés à l'occasion de la convention de veille et de stratégie foncière sis sur la commune de Saint Ondras, dans le cadre de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au Code de l'Urbanisme, dans les conditions suivantes :

- Déléataire : Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPOA),
- Périmètre : Périmètre de la convention de veille et de stratégie foncière et plus précisément les périmètres d'étude et de veille renforcés instaurés dans le cadre de cette convention.

3.9 (2025-20) Délégation du Droit de Préemption Urbain à l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPOA) pour la commune de Saint Didier de la Tour – Retrait de la délibération n°2024-188 du 07 novembre 2024

**- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'urbanisme, de l'emploi et insertion professionnelle*

Il s'agit de retirer la délibération n°2024-188 adoptée par le Conseil communautaire le 7 novembre 2024 et d'autoriser le Président, ou en cas d'empêchement un Vice-président, à déléguer l'exercice du droit de préemption urbain sur les périmètres d'étude et de veille renforcés (PEVR) qui seront créés à l'occasion de la convention de veille et de stratégie foncière sis sur la commune de St Didier de la Tour, dans le cadre de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au Code de l'Urbanisme, dans les conditions suivantes :

- Déléataire : Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPOA),
- Périmètre : Périmètre de la convention de veille et de stratégie foncière et plus précisément les périmètres d'étude et de veille renforcés instaurés dans le cadre de cette convention.

**Sortie de Max GAUTHIER à 20h05.**

3.10 (2025-21) Débat sur les orientations du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI)

**- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 1 opposition (Benjamin GASTALDELLO), 0 abstention)**  
*Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'urbanisme, de l'emploi et insertion professionnelle*

Il s'agit de prendre acte de la présentation et de la tenue d'un débat en séance sur les orientations générales du Règlement Local de Publicité Intercommunal, en application des dispositions combinées des articles L581-14-1 du Code de l'environnement et L153-12 du Code de l'urbanisme.

**Retour de Max GAUTHIER à 20h07.**

### Habitat

3.11 (2025-22) Partenariat triennal 2024-2026 entre l'AGEDEN et la Communauté de communes : détermination du montant de la contribution financière pour l'année 2025 et adhésion (avec pièces jointes)

**- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Vincent DURAND Vice-président en charge de l'habitat, du Conseil de Développement et des services à la population*

Il s'agit d'approuver l'avenant n°1 à la convention de partenariat avec l'AGEDEN, d'approuver le programme d'action entre l'AGEDEN et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné pour l'année 2025, de valider la contribution de l'AGEDEN à hauteur de 129 260 € TTC pour l'année 2025, d'approuver l'adhésion de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné à l'AGEDEN au titre de l'année 2025 et de valider la cotisation pour l'adhésion à l'AGEDEN à hauteur de 100 €.

### Tourisme, PDIPR

3.12 (2025-23) Convention de coopération avec Isère Attractivité relative à la technologie Flux Vision Tourisme (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 1 opposition (Frédéric LELONG), 2 abstentions (Christophe BROCHARD avec le pouvoir de Joëlle BATTIER))**

*Rapport de Philippe LATOUR, Vice-président en charge du tourisme, et des équipements culturels et sportifs*

Il s'agit d'approuver la convention de coopération relative à la technologie Flux Vision Tourisme avec Isère Attractivité pour les années 2025 et 2026 et d'approuver le coût annuel d'un montant de 2 200 €.

## 4. STRATÉGIE ET PROSPECTIVE FINANCIÈRES

### Stratégie financière

4.1 (2025-24) Adoption du Pacte Financier, Fiscal et de Solidarité (PFFS) 2025-2030 (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 2 oppositions (Jacques GARNIER, Véronique SEYCHELLES), 3 abstentions (Bernard EVRARD, Max GAUTHIER, Jean-Louis REYNAUD))**

*Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations*

Il s'agit d'approuver le pacte financier, fiscal et de solidarité 2025-2030.

4.2 (2025-25) Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations*

Il s'agit de prendre acte de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2025, joint en annexe de la délibération, et de la tenue des échanges portant sur les orientations budgétaires 2025.

### **Systemes d'informations**

4.3 (2025-26) Avenant de prolongation à la convention de mise à disposition de personnel dans le cadre du service commun des systèmes d'informations (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations*

Il s'agit d'approuver l'avenant de prolongation de la convention de mise à disposition de personnel dans le cadre du service commun des systèmes d'informations, sans modification des conditions d'exécution.

4.4 (2025-27) Acquisition de droits d'usage de long terme et souscription d'hébergements sur le Réseau d'Initiative Publique de l'Isère pour le raccordement en fibre optique de deux sites centraux et la desserte des bâtiments communautaires afin de créer un Groupe Fermé d'Utilisateurs (GFU) (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations*

Il s'agit d'autoriser le Président à signer la convention cadre avec le délégataire Isère Fibre, préalable à la souscription de tout IRU ou tout service du catalogue de la DSP, signer l'ensemble des conditions particulières proposées par Isère Fibre pour le raccordement en fibre optique des autres bâtiments communautaires dans le cadre d'une boucle d'interconnexion (Groupe Fermé d'Utilisateurs) et signer les bons de commande permettant d'acquiescer les IRU et de souscrire à l'hébergement en application des conditions particulières précitées.

4.5 (2025-28) Adhésion à une centrale d'achat spécialisée dans le domaine du numérique et des télécoms dénommée « CANUT » (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 1 abstention (Céline REVOL))**

*Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations*

Il s'agit d'autoriser l'adhésion de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT) et le recours à la Centrale d'achat CANUT pour l'acquisition de fournitures numériques et télécoms pour les besoins de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

4.6 (2025-29) Adhésion à la Centrale d'achat régionale de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et recours au marché AMPLIVIA (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations*

Il s'agit d'autoriser l'adhésion de la Communauté de communes à la Centrale d'achat régionale et le recours au marché AMPLIVIA proposé par cette centrale d'achat et de valider le paiement du montant de l'adhésion s'élevant à 1 500 € TTC.

## QUESTIONS DIVERSES

Fin de séance à 21h39.

*Publication le 19/02/2025*